



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tabagisme

Question écrite n° 39991

Texte de la question

M. Eric Duboc demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales de bien vouloir lui communiquer le montant des moyens financiers engagés par le Comité national de lutte contre le tabagisme pour mener des campagnes d'information en direction du grand public. Il souhaiterait connaître précisément le niveau de ces sommes ramené aux subventions allouées par l'État ainsi qu'aux sommes perçues au titre des dommages et intérêts par l'association pour les actions menées en justice afin de faire appliquer les dispositions de la loi n° 91-32, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, cela en vertu de l'article 8 de cette loi, qui donne la possibilité aux associations dont l'objet est la lutte contre le tabagisme d'exercer les droits reconnus à la partie civile.

Données clés

Auteur : [M. Duboc Éric](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39991

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3224